LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE
Comité Directeur du 12 Février 2022

APPEL À CANDIDATURES POUR LES POSTES VACANTS DE MEMBRES DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections pour les postes vacants des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le samedi 12 Février 2022 à 9 h 00, lors du Comité Directeur de la Ligue à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 VENDEUVRE.

Postes restant à pourvoir :

- **Commission TRIAL .....** 5 membres
- **Commission VITESSE .....** 1 membre
- **Commission MOTOCROSS** ..... 4 membres

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- Être âgés de plus de 18 ans ;
- Être licenciés à la FFM ;
- Adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, **soit avant le 28 JANVIER 2022 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- Pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises (recommandé avec AR) au secrétariat de la Ligue Motocycliste de NORMANDIE à l'adresse suivante :

LMN – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-sur-Mer

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE
Comité Directeur du 12 Février 2022

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES VACANTS AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue de Normandie :

ELECTIONS POUR LES POSTES VACANTS DES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- **Commission TRIAL** ..... 5 membres
- **Commission VITESSE** ..... 1 membre
- **Commission MOTOCROSS** ..... 4 membres

Je soussigné(e) : . . . . . .

Demeurant : . . . .

Code Postal : |_____| Ville : . . . . . .

Licence n°: |_____| Club: . . . . . Dept.: | ..... |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

O Commission ..... (*Inscrire le nom de la* COMMISSION)

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : . . . . Le . . . .

Signature du (ou de la) candidat(e) :

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée au secrétariat de la LMN, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, avant le 28 JANVIER 2022, le cachet de la poste faisant foi.